



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
À S. E. M. ODED BEN-HUR,
NOUVEL AMBASSADEUR D'ISRAËL
PRÈS LE SAINT-SIÈGE À L'OCCASION
DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE***

Lundi 2 juin 2003

Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis heureux de vous accueillir au Vatican et d'accepter les Lettres qui vous accréditent en tant qu'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat d'Israël près le Saint-Siège. Votre présence ici aujourd'hui témoigne de notre désir commun d'oeuvrer ensemble en vue d'édifier un monde de paix et de sécurité, non seulement en Israël et au Moyen-Orient, mais dans toutes les parties du monde et pour tous les peuples, partout. C'est une tâche que nous n'entreprenons pas seuls, mais avec la Communauté internationale tout entière: en effet, sans doute comme jamais auparavant, toute la famille humaine ressent aujourd'hui le besoin urgent de surmonter la violence et la terreur, de mettre un terme à l'intolérance et au fanatisme, d'inaugurer une ère de justice, de réconciliation et d'harmonie entre les personnes, les groupes et les nations.

Ce besoin n'est probablement nulle part ressenti aussi fortement qu'en Terre Sainte. Il ne fait absolument aucun doute que les peuples et les nations ont le droit imprescriptible de vivre en sécurité. Toutefois, ce droit comporte un devoir correspondant: respecter le droit des autres. C'est pourquoi, tout comme la violence et la terreur ne peuvent jamais constituer des moyens acceptables pour avancer des revendications politiques, ainsi, les représailles ne peuvent pas non plus conduire à une paix juste et durable. Les actes de terrorisme doivent toujours être condamnés comme de véritables crimes contre l'humanité (cf. [Message pour la Journée mondiale de la Paix 2002](#)). Tout Etat a le droit indéniable de se défendre contre le terrorisme, mais ce droit doit toujours être exercé dans le respect des limites morales et juridiques, tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens (cf. *ibid.*, n. 5).

Comme les autres membres de la Communauté internationale, et en soutenant pleinement le rôle et les efforts de la vaste famille des nations en vue de contribuer à résoudre la crise au Moyen-Orient, le Saint-Siège est convaincu que le conflit actuel ne sera résolu que lorsqu'il y aura deux Etats indépendants et souverains. Comme je l'ai dit au début de cette année au Corps diplomatique: "Deux peuples, l'israélien et le palestinien, sont appelés à vivre côte à côte, également libres et souverains, respectueux l'un de l'autre" (*Discours au Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*, 13 janvier 2003). Il est essentiel que les deux parties donnent des signes clairs de leur engagement déterminé à atteindre cette coexistence pacifique. Ce faisant, une contribution inestimable sera apportée en vue de l'édification de relations de confiance et de coopération réciproques. Dans ce contexte, je suis heureux de constater le récent vote du gouvernement israélien en faveur du processus de paix: pour tous ceux qui sont engagés dans ce processus, la position du gouvernement représente un signe positif d'espérance et d'encouragement.

Certes, les nombreuses questions et difficultés soulevées par cette crise doivent être affrontées de façon juste et efficace. Les questions concernant les réfugiés palestiniens et les colonies israéliennes, par exemple, ou le problème de l'établissement des frontières territoriales ou de la définition du statut des lieux les plus saints de la Ville de Jérusalem, doivent faire l'objet d'un dialogue ouvert et de négociations sincères. En aucun cas, les décisions ne doivent être prises de façon unilatérale. Au contraire, le respect, la compréhension et la solidarité réciproques exigent que le chemin du dialogue ne soit jamais abandonné. Les échecs réels ou apparents ne devraient pas non plus conduire les partenaires du dialogue et de la négociation au découragement. Au contraire, c'est précisément dans de telles circonstances qu'il est d'autant plus important "qu'ils consentent à recommencer sans cesse à proposer un vrai dialogue en en levant les obstacles et en en déjouant les vices". De cette façon, ils marcheront ensemble sur le chemin "qui conduit à la paix, avec toutes ses exigences et ses conditions" (*Message pour la Journée mondiale de la Paix 1983*).

Monsieur l'Ambassadeur, comme vous l'avez souligné, il y a dix ans que l'Accord fondamental entre le Saint-Siège et l'Etat d'Israël a été signé. C'est cet Accord qui a posé les bases de l'établissement successif de pleines relations diplomatiques entre nous, et qui continue de nous guider dans notre dialogue et notre échange mutuel de points de vue en ce qui concerne de nombreuses questions d'intérêt commun. Le fait que nous ayons pu parvenir à un accord sur la pleine reconnaissance de la personnalité juridique des institutions de l'Eglise, est un motif de satisfaction, et je suis heureux qu'un accord semble également proche en ce qui concerne les questions fiscales et économiques qui y sont liées. De la même façon, je suis certain que nous réussirons également à établir d'utiles orientations pour de futurs échanges culturels entre nous.

J'exprime également le souhait fervent que ce climat de coopération et d'amitié nous permette de résoudre de façon efficace les autres difficultés que les fidèles catholiques de Terre Sainte doivent affronter chaque jour. Un grand nombre de ces problèmes, comme l'accès aux sanctuaires et aux

lieux saints chrétiens, l'isolement et la souffrance des communautés chrétiennes, la diminution de la population chrétienne due à l'émigration, sont d'une certaine façon liés au conflit actuel, mais cela ne devrait pas nous dissuader de rechercher des remèdes possibles dans l'immédiat et d'oeuvrer ensemble dès aujourd'hui pour relever ces défis. Je suis certain que l'Eglise catholique pourra continuer de promouvoir la bonne volonté parmi les peuples et faire progresser la dignité de la personne humaine dans ses écoles et ses programmes éducatifs, et à travers ses Institutions caritatives et sociales. Surmonter les difficultés que j'ai mentionnées servira non seulement à accroître la contribution que l'Eglise catholique apporte à la société israélienne, mais consolidera également la garantie de la liberté religieuse dans votre pays. Cela renforcera les sentiments d'égalité entre les citoyens, et chaque individu, inspiré par ses convictions spirituelles, sera ainsi plus à même d'édifier la société comme une maison commune partagée par tous.

Il y a trois ans, au cours de mon pèlerinage de l'Année jubilaire en Terre Sainte, j'ai souligné que "la paix véritable au Moyen-Orient ne pourra être que le résultat de la compréhension réciproque et du respect entre tous les peuples de la région: juifs, chrétiens, musulmans. Dans cette perspective, mon pèlerinage est un voyage d'espérance: l'espérance que le XXI siècle apporte une nouvelle solidarité entre les peuples du monde, dans la conviction que le développement, la justice et la paix ne pourront être atteints que s'ils s'obtiennent pour tous" (*Visite au Président israélien Ezer Weizman*, 23 mars 2000). C'est précisément cette espérance et ce concept de solidarité qui doivent sans cesse inspirer tous les hommes et toutes les femmes - en Terre Sainte et ailleurs - à oeuvrer pour un nouvel ordre mondial fondé sur des relations harmonieuses et sur la coopération efficace entre les peuples. Telle est la tâche de l'humanité pour le nouveau millénaire, telle est la seule façon d'assurer un avenir de promesse et de lumière pour tous.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir transmettre au Président, au Premier ministre, au gouvernement et au peuple de l'Etat d'Israël, l'assurance de mes prières pour la nation, en particulier en ce moment si crucial de son histoire. Je suis certain que votre service en tant que représentant près le Saint-Siège contribuera beaucoup à renforcer les liens de compréhension et d'amitié entre nous. En vous souhaitant tout le succès possible pour votre mission, et en vous assurant de la pleine coopération des divers bureaux de la Curie Romaine dans l'accomplissement de vos hautes fonctions, j'invoque cordialement sur vous, sur vos concitoyens et sur tous les peuples de Terre Sainte, une abondance de Bénédiction divines.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.23 p.5, 7.

La Documentation catholique 2004 n.2307 pp.115-116.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana